

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	23
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	3

**Étaient présents** : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS — Mme Christine STEMPIEN – M. Rabah DEGHIMA - M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI - Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI – Mme Aurore THUEUX – M. François POLAK - M. Abdella BOULOUIZ - Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST - M. Samuel HANC – Mme Cathie KOSCIUSZKO – M. Laurent WORONIN - M. Ludovic MEKIL - M. Nordine HAMZAOU

**Étaient excusés** : Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Henriette SZEWCZYK  
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK  
Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir M Sylvain BEAUVOIS

Madame Aurore THUEUX a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**Date de la convocation** : 7 mars 2025

**2025/012 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS L'APPEL A PROJETS « LAIT ET FRUITS A L'ÉCOLE »**

## 2025/012 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS L'APPEL A PROJETS « LAIT ET FRUITS A L'ECOLE »

Cette opération concourt, d'une part à la promotion du programme européen **Lait et Fruits à l'école** et, d'autre part, à améliorer la connaissance des élèves en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire.

La distribution du lait et des fruits se ferait pendant le temps de la garderie du soir, soit 4 fois par semaine, sur la période du 01/09/2025 au 19/12/2025, pour 75 enfants en moyenne.

Il est demandé aux Membres du Conseil d'émettre un avis sur la participation du service périscolaire à cette opération au bénéfice des enfants accueillis en garderie. La Ville souhaite participer à l'appel à projet « Lait et Fruits à l'école » pour la garderie périscolaire du soir dans le cadre des actions pour une meilleure nutrition.

Considérant que les objectifs poursuivis par cet appel à projets sont de concourir à :

- **Sensibiliser les élèves à une alimentation saine et locale.** Des actions de sensibilisation et des expérimentations favorisant les interactions entre les producteurs et les enfants pourront être mises en œuvre via des mesures éducatives.
- **Améliorer la connaissance** des élèves en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire.

Considérant que cette action dans les garderies des écoles d'Ostricourt a pour objectif principal d'augmenter la consommation des fruit et légumes ainsi que lait et produits laitiers des enfants ciblés.

Considérant que le coût de l'opération serait pour la Ville de 2016 € TTC pour les fruits et de 2016 € TTC pour le lait, sur la base de la tarification Lys restauration et l'aide du programme s'élèverait à 1 398,60 € pour les fruits et 756,00 € pour le lait, soit un reste à charge global pour la Ville de 1 877,40 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 3 pouvoirs (Mme Marylène GALLIEZ ayant donné pouvoir à Mme Henriette SZEWCZYK, M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK, Mme Cécile SENEZ ayant donné pouvoir M Sylvain BEAUVOIS) et 3 absents n'ayant pas donné pouvoir (Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF, M. Frédéric CROMMELINCK) décide :

- D'autoriser la Ville à répondre à l'appel à projets « Lait et Fruits à l'école » au bénéfice des enfants accueillis en garderie périscolaire.

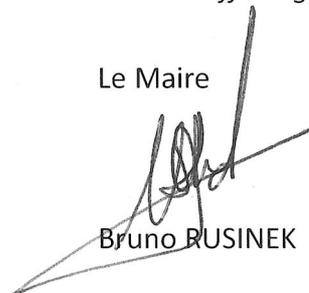
*Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.*

La Secrétaire de séance



Aurore THUEUX

Le Maire



Bruno RUSINEK

